École de Karaté du Marais
Formulaire d'inscription 2025 / 2026

Nom :	**Prénom :**
Né(e) le :	
Tél :	Email :
Adresse :	
Pour les mineurs, contact 1	
Nom :	*Prénom :*
Tél :	*Email :*
Adresse :	
Pour les mineurs, contact 2	
Nom :	*Prénom :*
Tél :	*Email :*
Adresse :	

Cotisation (cocher la case correspondante)

	Forfait annuel	
	Karaté enfant (6/9 ans)	180 €
	Karaté jeunes (10/13 ans)	225 €
	Karaté ados/adultes (à partir de 14 ans)	325 €
	Karaté famille	-20%

Licence fédérale en plus : 39 €
(inclus : assurance responsabilité civile et accidents corporels, accès aux stages et passages de grades fédéraux)

IMPORTANT : aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année ou d'indisponibilité des installations pour des raisons indépendantes de la volonté de l'EKM.

Règlement du montant global (inscription + licence) en espèces, par virement (RIB sur demande) ou par chèque à l'ordre de « École de Karaté du Marais ». *Possibilité de régler en 3 chèques datés du jour de remise des chèques en précisant au dos la date d'encaissement souhaitée.*

Financements acceptés : Pass'Sport de la CAF, Pass'Sport du Ministère des Sports, Reduc'Sport du Comité Olympique de Paris (CDOS)

Je sollicite l'inscription de mon enfant à l'École de Karaté du Marais pour la saison sportive 2025/2026 et déclare :

- Avoir pris connaissance du Règlement intérieur et m'engager à le respecter (disponible sur le site internet ecolekaratemarais.fr)
- Autoriser la captation et la diffusion de l'image de mon enfant uniquement à des fins d'information et de promotion des activités de l'École de Karaté du Marais

Fait à : Le : Signature (représentant légal pour les mineurs)

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription + Paiement
- Demande de licence complétée (à demander au professeur)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, chaque inscrit bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.